



## INFORMATIONS MUNICIPALES # 10

Février 2015

### Saulon-la-Chapelle



#### Le mot du Maire

Ces dernières semaines nous ont donné l'occasion de mettre les jeunes à l'honneur. Ce fut tout d'abord le cas avec la mise en place du conseil jeunes. Il nous a fallu trouver une formule souple afin d'associer, sans trop de contrainte ni pour eux, ni pour nous élus, les garçons et filles voulant s'impliquer dans la vie communale. Notre grande satisfaction fut de voir le nombre important d'adolescents intéressés : près d'une vingtaine ! Cela prouve l'intérêt qu'ils ont à mettre en place des actions, à dynamiser Saulon. La seconde occasion aura lieu le 7 mars où nous aurons le plaisir de remettre, lors de la cérémonie citoyenneté, les cartes d'électeurs à ceux qui viennent d'avoir 18 ans et qui voteront pour la première fois. Un évènement important pour eux et que nous souhaitons mettre en valeur. Nous sommes dans un pays où la population peut s'exprimer à travers le vote. Ce geste important nous permet de nous exprimer et de donner un avis sur les orientations prises par les élus. Ce sera le cas en fin de mois, les 22 et 29 mars, lors des élections départementales. Les enjeux sont importants et même si le mode de scrutin change, nous devons nous mobiliser ; il faut savoir que les compétences de cette structure nous touchent au quotidien : transports, collèges, voiries, aides sociales sont autant de sujets traités au niveau départemental. C'est pourquoi nous nous devons de voter !

Comme vous avez pu vous en rendre compte, nous avons souhaité vous informer le plus largement possible ; cela s'est déjà concrétisé par la mise en place des panneaux lumineux, la refonte du site internet, la diffusion du bulletin mensuel faisant suite aux réunions de conseil. Beaucoup d'entre vous s'interrogent sur le magazine annuel. Le retard pris cette année s'explique par le fait que nous avons remanié la maquette pour le confort de lecture de tous. Mais rassurez-vous, il arrive !

Bonne lecture à tous !

*Pascal BORTOT*

*Maire de Saulon-la-Chapelle*

*Vice Président de la communauté de communes  
du Sud Dijonnais*

#### Zoom sur...

#### Les élections départementales des 22 et 29 mars 2015

La loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers intercommunaux, et modifiant le calendrier électoral, a modifié l'appellation des conseils généraux et leur mode d'élection.

#### Scrutin binominal majoritaire à deux tours.

Dans chaque canton, les candidatures prennent la forme d'un binôme composé d'une femme et d'un homme (auxquels s'ajoutent deux suppléants, une femme et un homme également). Pour être élu au premier tour, un binôme doit obtenir au moins la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages égal à au moins 25 % des électeurs inscrits. Si aucun binôme n'est élu au premier tour, peuvent se présenter au second tour les deux binômes arrivés en tête et ceux qui ont obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 12,5 % des électeurs inscrits. Est élu au second tour le binôme qui obtient le plus grand nombre de voix.

Le conseil général est rebaptisé **conseil départemental** et est renouvelé intégralement tous les six ans.

**Avant les élections**, le conseil général de la Côte-d'Or comprend 43 conseillers généraux issus des 43 cantons de la Côte-d'Or. **Après le redécoupage cantonal de 2014**, ce sont 46 conseillers départementaux qui seront élus au sein des 23 nouveaux cantons de la Côte-d'Or.

#### SOMMAIRE...

|   |             |
|---|-------------|
| Délibération du Conseil municipal du 9 février 2015 | P. 2 & P. 3 |
| En bref...  | P. 3        |
| Changer de fournisseurs d'énergie, c'est possible ! | P. 4        |
| Agenda, Informations pratiques                      | P. 4        |

# Réunion du Conseil Municipal du 9 février 2015

(NB : LES COMPTES RENDUS SONT AFFICHÉS DANS LEUR INTÉGRALITÉ SUR LES PANNEAUX D'INFORMATIONS PUBLICS ET SUR LE SITE INTERNET [WWW.SAULON.FR](http://WWW.SAULON.FR))

## 1. Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'adhésion à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique pour les besoins propres à la commune.

F. COUPECHOUX indique que les particuliers peuvent tout à fait quitter leurs fournisseurs d'énergie et revenir en arrière s'ils le souhaitent sans problème. A ce sujet, l'association de consommateurs « UFC Que Choisir » a fait un comparatif des distributeurs de gaz et a constaté une baisse de 12 % en moyenne avec la société LAMPIRIS.

## 2. Demande de subvention pour aménagements routiers

Le Conseil Municipal sollicite le concours du Conseil Général dans le cadre des aménagements routiers financés par le produit des amendes de police pour les travaux suivants : aménagement du carrefour de l'église, mise en place d'une zone 30 et de potelets rue du Levant, pose d'un miroir rue de la Genevrière, autres aménagements sécuritaires (chemin du Cerisier, passages protégés...). Montant de la dépense globale éligible : environ 4.200 € HT, subvention sollicitée au taux maximal : 25 %.

le Conseil Municipal décide également d'investir dans 2 radars pédagogiques mobiles et 4 poteaux de fixation (subvention sollicitée au taux maximal de 10%, dépense éligible : environ 5.200 € HT).

## 3. Demande de subvention Village Côte d'Or

Le Conseil Municipal approuve le projet de remplacement de toutes les huisseries bois par des huisseries double vitrage en aluminium et PVC avec volets roulants isolants en aluminium (appartement communal locatif situé au-dessus de la mairie, 8 rue du Foyer) et sollicite le concours du Conseil Général dans le cadre du programme « Village Côte d'Or » pour un financement de 5.000 € (taux maximal) pour une dépense éligible de 11.940 € HT.

## 4. Point commissions

### Réunion commission « vie communale » du 27 janvier 2015

- Collecte des restos du cœur samedi 31 janvier : concernant Saulon-la-Chapelle, 105 kg de denrées ont été récoltés (1,2 tonne pour les 9 communes du secteur intercommunal). La recette de la fête des sapins, destinée à cette quête, a servi essentiellement à acheter des couches pour bébé. C. RACLE propose pour l'an prochain de demander aux différentes entreprises de Saulon d'organiser des collectes auprès de leur personnel.
- Cérémonie citoyenneté samedi 7 mars à 11 h : remise d'un livret « citoyens » ainsi que la carte électorale aux jeunes électeurs qui auront 18 ans avant les élections du mois de mars.
- Le règlement des maisons fleuries va être réétudié pour peut-être y intégrer les haies, les jardins, les façades, les entreprises et commerces.
- Les lavoirs ont été nettoyés. Il est prévu un « après-midi lavoirs », avec reconstitution de lavages comme autrefois. Cette activité aura lieu au lavoir rue de la Fontaine.
- Les diplômes pour les enfants de CM2 qui passeront en 6<sup>ème</sup> seront faits par l'école de dessin qui organisera un concours avec les élèves pour la réalisation du diplôme.
- Le nettoyage du village par les adultes, appelé « atelier citoyens » aura lieu samedi 13 juin et sera suivi d'un barbecue.

### Réunion commission « associations-manifestations » du 5 février 2015

- Samedi 7 février a eu lieu le conseil jeunes. Une vingtaine de jeunes se sont présentés. Divers projets ont été évoqués. Un prochain rendez-vous est fixé pour signature de la charte.
- Samedi 21 février, est prévu le carnaval des enfants avec l'organisation d'un défilé suivi d'un goûter à 15 heures ; la section photo du Foyer Rural participera également à cette manifestation.
- Samedi 4 avril, sera organisée une chasse aux œufs suivie d'un goûter à la salle des fêtes.
- La fête de la musique (21 juin) sera repoussée au 12 septembre, au plan d'eau, le soir du forum des associations.
- Lundi 13 juillet, comme l'année dernière, seront organisés le feu d'artifice, la retraite aux flambeaux ainsi que le bal. Mardi 14 juillet, un repas champêtre aura lieu le midi au plan d'eau. L'apéritif sera offert par la

mairie et chaque personne devra apporter son repas tiré du sac. Des stands, comme l'année passée seront tenus par des associations.

### Organisation des Nouvelles Activités Périscolaires

C. MANGEMATIN rend compte de l'organisation des NAP. Les projets sont appréciés en général mais comme ils sont organisés sur le temps méridien, cela pose différents problèmes : obligation pour les enfants de participer à ces activités, manque de temps pour réaliser correctement ces activités, va et vient du personnel compliqué à gérer. Les activités qui fonctionnent bien seront reconduites, mais il convient de revoir l'organisation des NAP pour l'année prochaine avec notamment mise en place le soir.

## 5. Questions diverses

### Travaux en cours

- Vestiaires foot : réparations d'étanchéité effectuées gratuitement par le prestataire dans le cadre de la garantie décennale.
- Eglise : pour pallier les fuites, des couvertines en zinc ont été installées sur les contreforts en pierre du pignon côté sacristie et quelques tuiles de toiture remplacées.
- Mille Club : le cumulus a été changé.
- Ancien vestiaire de foot : le diagnostic amiante préalable à la démolition a été effectué. Les résultats sont en attente. Le cahier des charges concernant la démolition est en cours de préparation.
- Réfection sommaire des plafonds des salles de la mairie.
- Rénovation de la nouvelle bibliothèque : bien qu'étant non obligatoires, les membres du conseil décident d'effectuer les travaux pour mettre les toilettes aux normes handicapés.

### Travaux à réaliser

- Divers travaux aux écoles.
- Installation d'une chaudière et mise aux normes du tableau électrique du logement place de l'église afin de le remettre à la location.
- Le remplacement des cidex et le nettoyage des panneaux de signalisation sont à envisager.

## En bref...

### Bon à savoir...

**QUESTION :** « Pourquoi les dégâts occasionnés par les inondations route de Noiron ne sont-ils pas réparés? »

**RÉPONSE :** « Parce-que des subventions ont été sollicitées et que le règlement interdit de démarrer les travaux avant que la réponse ne soit obtenue ».

### Urbanisme

**Pour construire, rénover, agrandir ou simplement édifier une clôture,** vous devez déposer une déclaration préalable ou un permis de construire. Des informations pratiques et des formulaires sont disponibles sur **WWW.SAULON.FR** ou en mairie

### Conseil jeunes : c'est parti !

**Une deuxième réunion a eu lieu :** signature de la Charte du Conseil jeunes par les jeunes, remise des autorisations parentales, définition des 1ère actions... 4 référents volontaires seront les portes-parole du groupe. Une soirée dansante est prévue dès le 4 avril 2015, des animations estivales sont envisagées et les jeunes pourront s'investir dans la tenue de stands lors des festivités du 14 juillet.

Voir les infos sur **WWW.SAULON.FR**

## Le saviez-vous ? ...

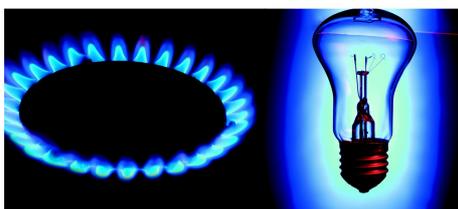
Depuis le 1er juillet 2007, EDF et GDF-Suez ne sont plus les seuls fournisseurs d'énergie et les particuliers peuvent opter pour une solution alternative. Changer peut s'avérer financièrement intéressant.

En effet, plusieurs avis de l'**Autorité de la concurrence** ont mis l'accent sur le fait que, contrairement à ce que pense la majorité des particuliers, les tarifs réglementés ne sont ni plus protecteurs ni plus avantageux financièrement. Selon le **Médiateur national de l'énergie**, les opérateurs alternatifs et leurs offres au prix du marché permettraient pourtant d'économiser quelque 10 % sur les factures de gaz, et 5 % sur celles d'électricité.

### Ce qu'il faut savoir avant de sauter le pas :

- Changer de fournisseur est gratuit.
- Il est important de bien comparer les offres avant de changer de fournisseur.
- Je n'ai qu'une seule démarche à accomplir : souscrire un contrat auprès du nouveau fournisseur que j'ai choisi. La résiliation de l'ancien contrat est automatique.
- Je n'ai pas besoin de changer le compteur lorsque je change de fournisseur.
- Lorsque je change de fournisseur, je ne suis pas engagé sur la durée. Je peux ensuite changer de nouveau sans frais et sans délais.

Pour tout savoir, aller sur [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr), Le site d'information des pouvoirs publics pour les consommateurs d'électricité et de gaz naturel



\* **La cérémonie de citoyenneté** permet au maire de rencontrer chaque jeune de 18 ans nouvellement inscrit sur la liste électorale de sa commune pour lui remettre sa carte d'électeur, en le sensibilisant aux droits et devoirs du citoyen.

Est concerné un jeune ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1er mars de l'année précédente et le dernier jour du mois de février de l'année en cours, et figurant sur la liste électorale.

## ...AGENDA

# 07/03 Cérémonie de citoyenneté et de remise des cartes d'électeurs. Mairie 11h (\* voir encadré gris ci-dessous)

# 07/03 Loto du Foot . Salle des fêtes à 19h30

# 14/03 Sortie raquettes Jura Section découverte du Foyer Rural . Ouvert à tous

# 14/03 Permanence des élus. Mairie. Samedi matin de 10h à 12h sans RDV

# 14/03 Permanence avocats. Mairie. Samedi matin de 10h à 12h RDV obligatoire

# 14/03 Repas section « Les p'tits pas ». Salle des fêtes à 19h

# 16/03 Conseil municipal . Mairie 19h

# 22/03 Bourse puériculture. Salle des fêtes à partir de 9h

# 22 et 29/03 Élections départementales . Mairie de 8h à 18h

# 28/03 Soirée Country. Salle des fêtes à partir de 18h

# 28/03 Concours de pêche . Plan d'eau

# Nuit du 28 au 29/03 Passage à l'heure d'été . A 2h il sera 3h

# 04/04 Course aux œufs de Pâques et Goûter. Salle des fêtes

## ...INFORMATIONS PRATIQUES

### Secrétariat de mairie

**ATTENTION CHANGEMENT HORAIRES ET ADRESSE MAIL**  
ouverture à 14h au lieu de 14h15



8 rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Mardi et jeudi : 14h00 – 19h

Mercredi : 9h – 12h

Vendredi : 14h00 – 17h

Tél : 03 80 79 14 30 / Fax : 03 80 79 14 31

[accueil.mairie@saulon.fr](mailto:accueil.mairie@saulon.fr)

[www.saulon.fr](http://www.saulon.fr)

### Communauté de Communes du Sud Dijonnais

6 Rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Lundi au vendredi de 8h30 - 12h

Tél : 03 80 79 10 94 / Fax : 03 80 79 10 90

[accueil@ccsd.fr](mailto:accueil@ccsd.fr)

[www.ccsud-dijonnais.fr](http://www.ccsud-dijonnais.fr)



### Brigade de gendarmerie de Gevrey-Chambertin

03 80 51 80 76

### Police nationale 17 / Pompiers 18 / Samu 15

### Horaires d'ouverture de la déchetterie

du 2 novembre au 31 mars

lundi/mercredi/vendredi : 14h - 17h

samedi : 9h - 12h et 14h - 17h